



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 7 AOÛT 2023 À 19H30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil a lieu **lundi le 7 août 2023, à 19h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La présente séance ordinaire du Conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington

Absences:

Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer, le Directeur général, M. Alain Fournier et la Greffière adjointe, Madame Francine Crête sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons quorum, la séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 19h31.

23-08-246

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous. Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2023.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1 Approbation des comptes à payer;
- 4.2 Dépôt et adoption des états financiers 2022 - Office d'Habitation du Haut-St-Laurent/Ormstown;
- 4.3 Renouvellement de l'assurance collective du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024;
- 4.4 Confirmation d'embauche au poste de Directeur général, greffier et secrétaire-trésorier;
- 4.5 Confirmation d'embauche au poste de secrétaire-trésorière adjointe;
- 4.6 Confirmation d'embauche au poste de greffière adjointe;
- 4.7 Embauche d'une coordonnatrice aux communications;
- 4.8 Embauche d'un employé aux travaux publics.

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 8-2023 établissant le traitement des élus;
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 136-2023 en regard à la tarification spécifique pour le remboursement des travaux effectués sur la branche 3 du cours d'eau J.W. Martin;
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 140.1-2023 modifiant le règlement no. 140-2022 fixant les tarifs applicables lors d'intervention du service de sécurité incendie pour combattre l'incendie d'un véhicule ou pour intervenir lors d'un accident routier d'un véhicule dont le propriétaire est non-résident de la municipalité d'Ormstown.

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent - Nomination d'un représentant.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Octroi de contrat pour la location de conteneurs à l'écocentre;
- 7.2 Octroi de contrat pour un mandat spécifique en architecture – usine de filtration Ormstown;
- 7.3 Octroi de mandat à la firme Envir'eau puits - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- 7.4 Confirmation d'intention à réaliser les mesures visant à réduire les débordements pour réaliser les travaux de prolongement de la rue Isabelle;
- 7.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de compteurs d'eau pour remplacer ceux défectueux dans les commerces;
- 7.6 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de sel de déglçage pour l'entretien des routes;
- 7.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le pavage du chemin Upper Concession;
- 7.8 Autorisation pour l'achat de deux (2) souffleurs à neige;
- 7.9 Autorisation pour la réparation de la gratte à neige directionnelle pour le véhicule #11;
- 7.10 Autorisation au directeur général de prendre entente avec la municipalité de Franklin pour la réparation du ponceau situé entre le 1535 et le 1545 Rang Dumas;
- 7.11 Retrait des sols contaminés - 3, rue Madeleine;
- 7.12 Dépôt et adoption du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;
- 7.13 Dépôt du graphique eau potable – Juillet 2023.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Demande de dérogation mineure – 16, rue Lambton;
- 9.2 Demande de dérogation mineure – 1739, rang des Botreaux;
- 9.3 Demande de dérogation mineure – 1217, rang des Botreaux;
- 9.4 Demande de dérogation mineure – 1244, rang des Botreaux;
- 9.5 Demande de PIIA – Construction d'un bâtiment industriel au 1620, Route 201;
- 9.6 Dépôt de la liste des permis émis pour le mois de juillet 2023.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Bibliothèque.

11. COMMUNICATION

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 12.1 Demande de contribution – Marché Fermier;
- 12.2 Demande d'appui dans le dossier de l'établissement d'une usine de béton bitumineux – Municipalité d'Havelock;
- 12.3 Demande d'appui de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 12.4 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Boniface;
- 12.5 Demande de Contrôle routier Québec pour l'utilisation du stationnement incitatif pour des fins d'inspections mécaniques.

13. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-08-247

3.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 juillet 2023.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2023 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

23-08-248 4.1 Approbation des opérations financières.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** **APPUYÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des opérations financières jointe au présent procès-verbal, à l'**annexe A**, pour un montant total de 576 023,61\$.

ADOPTÉE

23-08-249 4.2 Dépôt et adoption des états financiers 2022 - Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent / Ormstown.

ATTENDU la réception des états financiers pour l'exercice 2022 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent (OHSL);

ATTENDU que ces états financiers ont été acceptés et approuvés par le conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ces états financiers présentent un déficit d'exploitation pour le programme HLM au 31 décembre 2022, les quotes-parts de la municipalité d'Ormstown s'élevant à 26 559,46\$, soit 9 144,37\$ pour le Walshaven et 17 415,09\$ pour le Parc-des-Érables;

ATTENDU QUE les états financiers présentent un déficit d'exploitation pour le programme de supplément au loyer (PSL) les quotes-parts s'élevant à 1 005,75\$, soit un montant de 576,62\$ affecté au Manoir St-Paul et un montant de 429,13\$ affecté à l'unité PSL;

ATTENDU QUE le total de ces quotes-parts présente un solde cumulé au montant de 27 565,21\$

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** **APPUYÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers de l'exercice 2022 de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent et de la reddition de compte faite en regard des immeubles concernés sur le territoire de la municipalité d'Ormstown;

D'APPROUVER lesdits états financiers;

D'AUTORISER le paiement de la somme de **27 565,21\$** à titre de déficit d'exploitation pour l'exercice 2022 pour la Municipalité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no. 02-520-00-960.

ADOPTÉE

23-08-250 4.3 Renouvellement de l'assurance collective du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

ATTENDU QU'il convient de renouveler le contrat d'assurance collective ;

ATTENDU l'offre reçue de « Les Assurances Johanne Brisson Dumouchel Inc. » avec la firme SSQ Assurance ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** **APPUYÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE RETENIR la proposition de la firme SSQ Assurance en regard au régime d'assurance collective, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, comprenant une couverture médicale de 70% plus une franchise de 5,00\$ par médicament; les détails de tous les services couverts apparaissant dans le document soumis à la Municipalité par « Les Assurances Johanne Brisson Dumouchel Inc ».

ADOPTÉE

23-08-251 4.4 Confirmation d'embauche au poste de Directeur général, greffier et secrétaire-trésorier.

ATTENDU QUE la période de probation du directeur général, greffier et secrétaire-trésorier est terminée;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE le Conseil Municipal confirme l'embauche de Monsieur Alain Fournier pour occuper les fonctions de directeur général, greffier et secrétaire-trésorier et assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à ces fonctions;

QUE Monsieur Fournier soit autorisé à être signataire auprès des institutions bancaires de la Municipalité, soit la banque CIBC et la caisse Desjardins.

D'AUTORISER la mairesse à convenir des conditions de travail à être inscrites au contrat de travail et à signer ledit contrat à intervenir avec M. Fournier.

ADOPTÉE

23-08-252 4.5 Confirmation d'embauche au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe démontre des compétences et habiletés supérieures à la moyenne;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE le Conseil Municipal procède à l'embauche immédiat de Madame Kathleen Rufh, sans attendre la fin de la période probatoire, pour occuper la fonction de secrétaire-trésorière adjointe et d'assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à cette fonction;

QUE Madame Rufh soit autorisée à être signataire auprès des institutions bancaires de la Municipalité, soit la banque CIBC et la caisse Desjardins.

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, greffier et secrétaire-trésorier à convenir des conditions de travail à être inscrites au contrat de travail et à signer ledit contrat à intervenir avec Mme Rufh.

ADOPTÉE

23-08-253 4.6 Confirmation d'embauche au poste de greffière adjointe.

ATTENDU QUE la greffière adjointe démontre des compétences et habiletés supérieures à la moyenne;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE le Conseil Municipal procède à l'embauche immédiat de Madame Francine Crête, sans attendre la fin de la période probatoire, pour occuper la fonction de greffière adjointe et d'assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à cette fonction;

QU'en cas d'absence prolongée du directeur général, la greffière adjointe est autorisée à agir en son nom;

QUE Madame Crête soit autorisée à être signataire auprès des institutions bancaires de la Municipalité, soit la banque CIBC et la caisse Desjardins;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, greffier et secrétaire-trésorier à convenir des conditions de travail à être inscrites au contrat de travail et à signer ledit contrat à intervenir avec Mme Crête.

ADOPTÉE

23-08-254

4.7 Embauche d'une coordonnatrice aux communications.

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité pour l'embauche d'un coordonnateur aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'embauche de Madame Micheline Richard au poste de coordonnatrice aux communications, les conditions de travail devant être déterminées au contrat de travail et d'autoriser le directeur général, greffier et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

23-08-255

4.8 Confirmation d'embauche d'un employé aux travaux publics.

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité pour l'embauche d'un journalier aux travaux publics;

ATTENDU QUE la période de probation a été complétée avec satisfaction;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur Colin Beaulieu aux travaux publics et d'autoriser le directeur général, greffier et secrétaire-trésorier à convenir des conditions de travail à être inscrites au contrat de travail lequel doit contenir un engagement minimal de temps; et à signer ledit contrat à intervenir avec M. Beaulieu.

QUE Monsieur Beaulieu est autorisé à suivre les formations OTUND et OTUFD en regard de l'eau potable et la formation « permis classe 3 – Camion lourd plus de 4500 kg non articulé » aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

23-08-256

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 8-2023 établissant le traitement des élus.

Avis de motion est donné par la conseillère **Kimberley Barrington** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 8-2023 établissant le traitement des élus.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement. Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

La mairesse présente le projet de règlement déposé.

23-08-257

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 136-2023 en regard à la tarification spécifique pour le remboursement des travaux effectués sur la branche 3 du cours d'eau J.W. Martin.

Avis de motion est donné par le conseiller **Jacques Guilbault** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 136-2023 en regard à la tarification spécifique pour le remboursement des travaux effectués sur la branche 3 du cours d'eau J.W. Martin.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement. Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

La mairesse présente le projet de règlement et mentionne que les citoyens concernés par les travaux recevront une facturation en septembre prochain, après l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire du Conseil. Elle mentionne également que les citoyens devront assumer la totalité de la facture reçue en un seul versement à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

23-08-258

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 140.1-2023 modifiant le règlement no. 140-2022 fixant les tarifs applicables lors d'intervention du service de sécurité incendie pour combattre l'incendie d'un véhicule ou pour intervenir lors d'un accident routier d'un véhicule dont le propriétaire est non-résident de la municipalité d'Ormstown.

Avis de motion est donné par la conseillère **Kimberley Barrington** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 140.1-2023 modifiant le règlement no. 140-2022 fixant les tarifs applicables lors d'intervention du service de sécurité incendie pour combattre l'incendie d'un véhicule ou pour intervenir lors d'un accident routier d'un véhicule dont le propriétaire est non-résident de la municipalité d'Ormstown.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement. Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

La mairesse présente le projet de règlement déposé.

6. CONSEIL MUNICIPAL

23-08-259

6.1 Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent – Nomination d'un substitut.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown désire nommer un substitut pour siéger au comité d'administration de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE DÉSIGNER la conseillère Kimberley Barrington comme substitut au conseiller Éric Bourdeau afin de siéger au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent jusqu'au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

23-08-260

7.1 Octroi de contrat pour la location de deux (2) conteneurs à l'Écocentre.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la location de conteneurs à l'Écocentre ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues le vendredi 21 juillet 2023, soit :

- Solutions Environnementales 360 Ltd au montant de 1800\$ + 125\$ la tonne excédentaire, plus les taxes applicables;
- Récupération M. Hart Inc. au montant de 2360\$ + 150\$ la tonne excédentaire, plus les taxes applicables.

ATTENDU QUE la conformité des soumissions reçues a été validée ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** **APPUYÉE** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat de location de deux (2) conteneurs pour l'Écocentre à la Firme Solutions Environnementales 360 Ltd au montant de 1 800\$ plus 125\$ la tonne excédentaire, plus les taxes applicables, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.

ADOPTÉE

23-08-261

7.2 Octroi de contrat pour un mandat spécifique en architecture – usine de filtration Ormstown.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin d'obtenir des soumissions pour un mandat spécifique en architecture pour l'usine de filtration Ormstown ;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2023, trois (3) soumissions ont été reçues au bureau de l'Hôtel de Ville, soit :

- Table architecture au montant de 34 900\$, plus les taxes applicables;
- Mdtp atelier d'architecture au montant de 54 500\$, plus les taxes applicables;
- Savard Architecte au montant de 59 500\$, plus les taxes applicables.

ATTENDU QUE la conformité des soumissions reçues a été validée;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉE par la conseillère **Kimberley Barrington**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat pour un mandat spécifique en architecture pour l'usine de filtration Ormstown à la firme « Table Architecture » au montant de 34 900\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-08-262

7.3 Octroi de mandat à la firme Envir'eau puits - Demande d'aide financière au « Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ormstown a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ormstown souhaite présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le directeur général, greffier et secrétaire-trésorier à mandater la firme Envir'eau puits pour une assistance technique dans le processus de demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du « Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) »;

QUE le directeur général, greffier et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents nécessaires relativement à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

23-08-263

7.4 Confirmation d'intention à réaliser les mesures visant à réduire les débordements pour réaliser les travaux de prolongement de la rue Isabelle.

ATTENDU la résolution no. 23-03-102 dans laquelle la Municipalité d'Ormstown adopte le plan de gestion des déversement des eaux usées tel que présenté par la firme d'ingénierie EMS infrastructures Inc.;

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la rue Isabelle prévoyant 24 nouveaux logements est prévu dans ce plan de gestion des débordements;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown réitère ses intentions à réaliser les mesures visant à réduire les débordements pour réaliser les travaux de prolongement de la rue Isabelle.

ADOPTÉE

La mairesse procède avec une présentation Power Point afin d'informer les citoyens en regard aux surverses et présente un tableau démontrant les causes principales de débordements.

23-08-264

7.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de compteurs d'eau afin de remplacer ceux défectueux dans les commerces.

ATTENDU QU'en vertu du règlement no. 134-2021 sur les compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels, la municipalité doit procéder au remplacement des compteurs d'eau défectueux dans les commerces ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington**

APPUYÉE par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres public pour l'achat de compteurs d'eau afin de remplacer ceux défectueux dans les commerces.

ADOPTÉE

23-08-265 **7.6** **Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage et de sable pour l'entretien des routes et trottoirs.**

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer de la sécurité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington**

APPUYÉE par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres public pour l'achat de sel de déglacage et de sable pour l'entretien des routes et trottoirs de la municipalité pendant la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE

23-08-266 **7.7** **Autorisation d'aller en appel d'offres pour le pavage du chemin Upper Concession.**

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont nécessaires sur le chemin Upper Concession;

CONSIDÉRANT les argents disponibles au budget 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**

APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres public pour le pavage du chemin Upper Concession sur une distance de 4,5 km.

ADOPTÉE

23-08-267 **7.8** **Autorisation pour l'achat de deux (2) souffleurs à neige.**

ATTENDU QUE l'entretien des patinoires extérieures nécessite l'achat de souffleurs à neige;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et que le prix le plus bas est de 2 725\$ chacun, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

APPUYÉE par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à l'achat de deux (2) souffleurs à neige pour l'entretien des patinoires extérieures au montant de 2 725\$ chacun, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-040-00-725.

ADOPTÉE

23-08-268 **7.9** **Autorisation pour la réparation de la gratte à neige directionnelle pour le véhicule #11.**

ATTENDU QUE la gratte à neige directionnelle pour le véhicule no. 11 doit être réparée ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington**

APPUYÉE par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à la réparation de la gratte à neige directionnelle pour le véhicule no. 11 au montant de 6 164\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-330-00-525.

ADOPTÉE

7.10 Autorisation au directeur général, greffier et secrétaire-trésorier de conclure une entente avec la municipalité de Franklin pour la réparation du ponceau situé entre le 1535 et le 1545 Rang Dumas.

ATTENDU QUE des travaux urgents de réparation doivent être effectués entre le 1535 et le 1545 Rang Dumas;

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité d'Ormstown demeurent au nord du rang Dumas et que les citoyens de la municipalité de Franklin demeurent au sud du rang Dumas;

ATTENDU QUE les citoyens des deux municipalités vont bénéficier des réparations de la chaussée du rang Dumas;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉE** par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le directeur général, greffier et secrétaire-trésorier à conclure une entente avec la municipalité de Franklin pour la réparation du ponceau situé entre le 1535 et le 1545 Rang Dumas;

QUE cette entente inclut, entre autres, les éléments suivants :

- La municipalité de Franklin s'engage à fournir une excavatrice, le transport de l'excavatrice sur le site des réparations et la main d'œuvre afin d'opérer la machinerie, de préparer le site et d'installer le nouveau ponceau dans le cadre de cette réparation de chaussée;
- La municipalité d'Ormstown s'engage à fournir un camion benne, un compacteur, les pierres de gros calibre et petit calibre et l'asphalte de la section de la route ayant subi la réparation (3 pouces d'épais sur une distance de 20 pieds par 18 pieds).

Les travaux de chaque municipalité ayant une valeur égale d'environ 2 500\$ (équipements, main d'œuvre et matériaux);

DE partager les coûts d'achat, de façon égale (50% - 50 %) entre les municipalités de Franklin et d'Ormstown, d'un ponceau en acier de 3 pieds de diamètre par 40 pieds de long au coût de 4 500\$, plus taxes;

QUE tous les matériaux extraits du site soient récupérés dans un lieu indiqué et fourni par la municipalité de Franklin;

QUE les travaux soient complétés avant le 31 août 2023.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-320-00-521.

ADOPTÉE

7.11 Retrait des sols contaminés - 3, rue Madeleine.

La mairesse remercie et souligne le bon travail de l'équipe de la voirie qui s'est chargée du transport des sols contaminés au site d'enfouissement homologué par le Gouvernement du Québec.

Le Conseil actuel a reçu, en avril 2023, un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, à l'effet qu'au 3, rue Madeleine, les sols étaient contaminés et devaient être déplacés vers un site d'enfouissement agréé par le Gouvernement du Québec.

La soumission la plus favorable prévoyait un coût d'environ 26 500,00\$. Après analyse de la situation, le directeur de la voirie a estimé qu'un travail fait en régie interne serait plus économique.

L'équipe s'est alors mise à l'œuvre, avec des dépenses totalisant 15 500,00\$, soit une économie de plus de 11 000,00\$.

La mairesse souhaite souligner cette excellente initiative et mentionne que nos équipes, et le Conseil, tentent en tout temps de réduire et contrôler les dépenses.

23-08-270

7.12 Dépôt et adoption du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ATTENDU l'exigence de l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* à l'effet qu'une personne agissant comme responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède;

ATTENDU QUE ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et qu'un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande;

ATTENDU QUE dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur son site Internet, un avis à l'effet qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu à l'article 53.3 du *Règlement*, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2022;

D'ÉMETTRE un avis public en conséquence;

D'AFFICHER ledit bilan sur le site internet de la Municipalité et de le rendre disponible à quiconque souhaitant se le procurer.

ADOPTÉE

La mairesse résume les informations contenues dans le bilan.

7.13 Dépôt du graphique eau potable – Juillet 2023.

Le Conseil prend acte du dépôt du graphique sur l'eau potable pour le mois de juillet 2023.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à discuter.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

La Mairesse mentionne qu'à la suite des avis publics du 14 et du 21 juillet 2023 concernant des demandes de dérogations mineures par les propriétaires des 16, rue Lambton, 1739, rang des Botreaux, 1217, rang des Botreaux, et 1244, rang des Botreaux ; aucun commentaire ou question n'a été reçu à l'Hôtel de Ville. Elle mentionne que toute personne ou tout organisme qui désire émettre des commentaires à propos des demandes de dérogation peuvent se faire entendre maintenant.

Il n'y a aucune intervention de la part des personnes présentes.

23-08-271

9.1 Demande de dérogation mineure – 16, rue Lambton.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement numéro 21-2006 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est d'autoriser un bâtiment accessoire à une distance de 50 centimètres de la résidence principale alors que la distance minimale permise est de 1,50 mètres; soit une dérogation de 1 mètre tel que stipulé à l'article 6.3.2.1 du Règlement de zonage numéro 25-2006;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** **APPUYÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

QUE soit refusée la demande de dérogation mineure se rapportant au 16, rue Lambton.

ADOPTÉE

23-08-272 9.2 Demande de dérogation mineure – 1739, rang des Botreaux.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement numéro 21-2006 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est d'autoriser la construction d'un bâtiment agricole sur un lot ayant un frontage de 35.05 mètres, alors que le frontage minimal permis pour une telle construction est de 46 mètres sur un lot qui n'est pas enclavé; soit une dérogation de 10.95 mètres tel que stipulé à la grille des usages et normes du Règlement de zonage numéro 25-2006 et du tableau 1 de l'alinéa b de l'article 4.3.1.1 « Les dimensions des terrains à bâtir » du Règlement de lotissement numéro 23-2006;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

QUE soit approuvée la demande de dérogation mineure se rapportant au 1739, rang des Botreaux selon les plans et informations soumis.

ADOPTÉE

La mairesse mentionne que l'analyse de cette demande de dérogation s'est faite par notre service d'urbanisme, et que le processus a duré environ un an, en raison de la complexité du dossier et qu'il s'agissait de plus d'une demande touchant un lot protégé en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole.

Malgré les contraintes, les nouveaux entrepreneurs qui ont comme projet d'établir sur cet immeuble une culture biologique, ont souligné le travail accompli par le personnel et je cite un extrait de la lettre reçue :

« Nous voudrions remercier les employés municipaux pour l'accompagnement, Madame Tonya Welburn, Messieurs Luc Pilon et Alain Fournier. Nous vous remercions aussi, les élus, pour votre travail et souhaitons discuter plus en détail, le reste du projet. »

La mairesse tient à souligner les efforts constants que les employés mettent à améliorer le service et à satisfaire les besoins légitimes de nos concitoyens.

23-08-273 9.3 Demande de dérogation mineure – 1217, rang des Botreaux.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement numéro 21-2006 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est d'autoriser le remplacement de la maison mobile actuelle par l'installation d'une autre maison mobile sur la fondation existante alors qu'il est stipulé à la grille des usages et normes A04-428, du Règlement de zonage numéro 25-2006, que les habitations de type « maison mobile » ne sont pas permises;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

QUE soit approuvée la demande de dérogation mineure se rapportant au 1217, rang des Botreaux selon les plans et informations soumis.

ADOPTÉE

23-08-274 9.4 Demande de dérogation mineure – 1244, rang des Botreaux.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement numéro 21-2006 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est d'autoriser la subdivision du lot 5 805 848 afin de créer un lot ayant un frontage de 38,38 mètres plutôt que 46 mètres; soit une dérogation de 7,62 mètres tel que stipulé à la grille des usages et normes du Règlement de zonage numéro 25-2006 et au tableau 1 de l'alinéa b de l'article 4.3.1.1 « Les dimensions des lots » du Règlement de lotissement numéro 23-2006;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

QUE soit approuvée la demande de dérogation mineure se rapportant au 1244, rang des Botreaux selon les plans et informations soumis.

ADOPTÉE

23-08-275

9.5 Demande de PIIA – Construction d’un bâtiment industriel au 1620, Route 201.

CONSIDÉRANT QUE l’approbation pour la construction d’un bâtiment industriel exige une analyse du Comité consultatif d’urbanisme basée sur les critères et objectifs du Règlement numéro 65.6-2022 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme en date du 4 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la demande concernant la construction d’un bâtiment industriel au 1620, Route 201 soit approuvée tel que recommandé par le Comité consultatif d’urbanisme selon les plans et informations soumis.

ADOPTÉE

9.6 Liste des permis émis – juillet 2023.

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de juillet 2023.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Bibliothèque

La mairesse fait état des activités qui auront lieu à la bibliothèque municipale au cours des prochaines semaines, soit ; le « *Club de lecture TD* » pour les jeunes se poursuit jusqu’au 19 août prochain.

Le « *sentier des contes* » est ouvert jusqu’au 31 août, il est situé à l’extérieur de la bibliothèque du côté de la Route 201. L’heure du conte avec Linou et Galette se tiendra le samedi 19 août prochain à 10h00 à la bibliothèque pour les enfants de 3 à 8 ans. Il y aura animation, conte et bricolage.

Le Club de lecture pour adultes revient en septembre, deux (2) places sont actuellement disponibles. Les participants se rencontrent une fois par mois pour discuter des livres qu’ils ont lu et partagent leur opinion dans une atmosphère détendue.

11. COMMUNICATION

Aucun sujet.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

23-08-276

12.1 Demande de contribution – Marché Fermier.

ATTENDU QU’une demande de contribution non monétaire a été reçue de l’organisme « Marché Fermier » en regard à la location du Centre communautaire et l’emprunt de tables et de chaises;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’ACCEPTER la demande de contribution non monétaire de l’organisme « Marché Fermier » à l’effet d’utiliser le Centre communautaire le 3 décembre 2023 pour la tenue du « Marché de Noël » et le 24 mars 2024 pour le « Marché de Pâques.

QUE des tables et des chaises seront mises à la disposition des organisateurs.

ADOPTÉE

23-08-277

12.2 Demande d’appui dans le dossier de l’établissement d’une usine de béton bitumineux – Municipalité d’Havelock.

CONSIDÉRANT QUE « Les Carrieres Ducharme Inc. et Groupe Chenail Inc. » se sont adressés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que celle-ci autorise l’établissement d’une usine mobile de béton bitumineux sur les lots 5 620 259 et 5 620 265 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Havelock s'est opposée à l'établissement d'une telle usine mobile de béton bitumineux, étant notamment d'avis que cela contrevenait à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la carrière, qui se trouve dans un secteur d'affectation agroforestière au sens du Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent, est directement adjacente à un milieu densément boisé;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la Municipalité d'assurer le développement durable de la ressource forestière et d'assurer la mise en valeur de la forêt et du potentiel faunique sur son territoire, s'agissant de l'une des orientations principales mises de l'avant par le Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à la majorité des membres du Conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault votant contre et la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil municipal d'Ormstown appuie la position de la municipalité du Canton de Havelock qui ne recommande pas à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) de faire droit à la demande d'autorisation du dossier CPTAQ-2021-04 en lien avec l'établissement et l'exploitation d'une usine mobile de béton bitumineux sur les lots 5 620 259 et 5 620 265 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

23-08-278 **12.3 Demande d'appui de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent.**

ATTENDU QUE l'office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent souhaite qu'un point « Logement » soit inscrit à l'ordre du jour des séances du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown appuie la demande de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent afin de demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent qu'un point « logement » soit inscrit à l'ordre du jour des séances du conseil des maires.

ADOPTÉE

23-08-279 **12.4 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Boniface.**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai de chaque année, le rapport financier et le rapport du vérificateur;

ATTENDU QU'un retard à transmettre les états financiers est mal perçu par le gouvernement qui peut dans certains cas retarder les compensations tenant lieu de taxes, ou les remboursements de TVQ, privant les municipalités de liquidité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la municipalité d'Ormstown appuie la municipalité de Saint-Boniface à l'effet de demander à la FQM et l'UMQ, d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Congrès annuel, la problématique liée à la reddition de comptes et la transmission du rapport financier annuel au plus tard le 15 mai.

ADOPTÉE

23-08-280 **12.5 Demande de « Contrôle routier Québec » pour l'utilisation du stationnement incitatif pour des fins d'inspections mécaniques.**

ATTENDU QU'une demande de « Contrôle routier Québec » a été reçue à l'effet d'utiliser le stationnement incitatif situé sur la rue St-Paul pour y effectuer occasionnellement des inspections mécaniques de véhicules lourds;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la municipalité d'Ormstown autorise « Contrôle routier Québec » à utiliser le stationnement incitatif situé sur la rue St-Paul pour y effectuer des inspections mécaniques de véhicules lourds.

ADOPTÉE

13. RAPPORT D'ACTIVITÉS MENSUELLES

- 13.1** Un concert bénéfique pour un soldat Ukrainien, mettant en vedette la soprano Maryna Krejcarova et le pianiste Wael Giovanni Carta, aura lieu le 13 août prochain à l'Église Anglicane St-James à 15h00. L'activité est gratuite et les dons sont les bienvenus.
- 13.2** Lors de la fin de semaine de la fête du Travail auront lieu les ventes de garage. Un communiqué sera envoyé à tous avec les informations nécessaires à la tenue de cet événement.
- 13.3** Le 14 octobre prochain, le Défi Pierre Lavoie visitera la municipalité d'Ormstown. Il s'agit d'un événement provincial qui devrait attirer plus de 500 personnes. Plus d'informations sont à venir au cours de prochaines semaines.
- 13.4** Le 13 août prochain, de 10h à 16h, aura lieu les finales juniors de Rugby à l'École secondaire CVR. Le club Saracens d'Ormstown, en conjonction avec Rugby Chateauguay, ont été choisis comme hôtes pour ces finales.
- 13.5** La mairesse rappelle aux citoyens que la Municipalité tiendra des rencontres concernant la Planification stratégique. Les rencontres auront lieu à compter du 14 août prochain à 18h30. Les citoyens sont invités à y participer.

14. VARIA

14.1 Une formation en RCR qui porte ses fruits

La mairesse mentionne que certains employés municipaux ont suivi dernièrement une formation RCR. Cette formation a pour but de venir en aide aux personnes ayant besoin d'une aide d'urgence, ou d'une assistance en cas d'accident ou incident cardiovasculaires.

Le 20 juillet dernier l'un de nos citoyens de la rue Jamestown a été victime d'un accident en bordure de cette rue.

Par hasard un employé de la Municipalité, Nicolas Therrien, qui y passait avec un camion de la voirie a été témoin de l'événement.

Ce dernier venait tout juste de suivre sa formation RCR en réanimation. Il a donc mis à profit cette formation et est venu en aide à cette personne.

Celle-ci a été hospitalisée trois jours en raison de ses blessures et traumatismes mais nul doute que l'intervention de Nicolas a été plus que profitable à ce citoyen.

Nous tenons donc à remercier et à féliciter M. Nicolas Therrien qui n'a pas hésité à mettre à profit ses nouvelles connaissances et de venir en aide à ce citoyen.

Encore bravo à M. Therrien.

14.2 Prochaine séance du Conseil

La mairesse rappelle aux citoyens qu'à compter du mois de septembre, les séances ordinaires du Conseil auront lieu à 18h30. Exceptionnellement, la prochaine séance aura lieu le mardi 5 septembre compte tenu du congé de la fête du Travail.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent au micro, de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Aucune question écrite n'a été reçue.

Six (6) questions ont été posées par les citoyens présents, lesquelles ont été répondues.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
 et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 20h58.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête
Greffière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Alain Fournier, Directeur général, Greffier et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Alain Fournier, Directeur général,
Greffier et secrétaire-trésorier

ANNEXE A

RÉF	RÉSOLUTION	NOM	Montant
1		C. S. BRUNETTE INC.	641,99 \$
2		SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	344,93 \$
3		D'AMOUR & FILS INC.	1 457,56 \$
4		J.T. SPORT	54,49 \$
5		PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	460,90 \$
6		RATTE, MAGASIN F.	603,08 \$
7		COTE W. & FILS LTEE	541,65 \$
8		SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	297,48 \$
9		ALI EXCAVATION INC.	2 657,71 \$
10		ÉQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE	43,12 \$
11		QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	2 527,73 \$
12		SERVICOFAX	528,83 \$
13		LIBRAIRIES BOYER	374,30 \$
14		DISTRIBUTION LAZURE INC.	799,25 \$
15		M.R.C. DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	15 423,76 \$
16		MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC	87,33 \$
17		WOLSELEY CANADA INC.	347,36 \$
18	21-08-225	RÉCUPÉRATION M. HART INC.	1 989,07 \$
19		DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	806,56 \$
20		FERME A. & S. GRUER INC.	565,68 \$
21		CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	6 097,63 \$
22		SANIBERT	1 292,72 \$
23		GENEQ INC.	258,69 \$
24		JALEC INC.	343,78 \$
25		ENVIR'EAU PUIITS INC.	827,82 \$
26		GAUTHIER, RENÉ (essence)	1 511,32 \$
27		FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	75,00 \$
28		OXYGENE INDUSTRIEL GIRARDIN INC.	99,57 \$
29		PUROLATOR INC.	8,34 \$
30		MARTECH INC.	3 601,60 \$
31		TECH-MIX, Division BauVal Inc.	3 092,04 \$
32	23-04-104	CLUB DE SOCCER ORMSTOWN	21 000,00 \$

33		OXYGÈNE RÉGIONAL INC.	265,59 \$
34	23-05-173, 22-05-121	SHELLEX GROUPE CONSEIL	23 569,88 \$
35		WURTH CANADA LIMITED/LIMITÉE	177,24 \$
36		IGA ORMSTOWN	271,72 \$
37		ENSEIGNES DUMAS	126,47 \$
38		G.P. AG DISTRIBUTION	333,43 \$
39		UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	5 013,14 \$
40		LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	394,84 \$
41		KNOX, STEPHEN	1 379,70 \$
42		9226-6444 QUÉBEC INC.	128,55 \$
43		BOIVIN & GAUVIN INC.	15 614,95 \$
44		ZEL	57,49 \$
45		BIONEST INC.	3 699,87 \$
46		SHELL CANADA (PRODUITS)	5 652,93 \$
47		TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	202,94 \$
48		BOTTIER DU CINQ (LE)	783,45 \$
49		SOLMATECH INC.	6 892,87 \$
50		PETRO-CANADA	738,91 \$
51		EUROFINS ENVIRONEX	4 317,32 \$
52		QUINC. MACHABÉE	212,06 \$
53		SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC.	4 078,74 \$
54		COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	3 546,11 \$
55		VALLÉE ET FILS ÉGOUTIERS	919,80 \$
56		RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON	546,13 \$
57		SPCA REFUGE MONANI-MO	500,00 \$
58	19-07-232, 21-05-157, 22-06-161, 22-11-367	EMS INFRASTRUCTURE INC.	26 369,52 \$
59		LEBLANC, GRAVIÈRE SABLIERE INC.	771,31 \$
60		ENVIRONOR CANADA INC.	2 476,79 \$
61	20-08-239	WM QUÉBEC INC.	21 645,25 \$
62		LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	287,59 \$
63		TELMATIK	86,23 \$
64	21-09-267	DISCAIR PRODUCTIONS	1 488,94 \$
65	20-12-347	ADN COMMUNICATION	80,14 \$
66		SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	18,39 \$
67		ICS Inc.	577,98 \$
68		ÉQUIP. A. PHANEUF (LES)	191,67 \$
69	23-06-213	Communic-Action Project	325,00 \$
70	22-04-092	TBL Telecom	1 119,86 \$
71	23-04-151	Gleaner, The	194,64 \$
72	22-08-219	DHC Avocats	4 194,24 \$
73	22-10-306	Gestion Écono Plus Inc.	151,54 \$
74		Ministre des Finances	1 875,23 \$
75		IDentité Québec	60,01 \$
76	22-12-421, 22-12-422	ROBERT DAOUST ET FILS INC.	58 677,60 \$
77	23-07-236	AGRÉGATS STE-CLOTILDE INC	2 931,48 \$
78		STEVEN GRUER	156,30 \$
79		UCMU MONTÉRÉGIE	400,00 \$
		TOTAL DES DÉPENSES A PAYER	272 265,13 \$

		SALAIRES	111 113,95 \$
		SALAIRES DES ÉLUS	10 518,29 \$
80		Services Télévision - Hôtel de ville mai juin & juillet 2023	172,26 \$
81		Téléphone garage Route 138 A juin & juillet 2023	97,86 \$
82		Loyer Juillet 2023 - Biblio rue Isabelle	8 923,30 \$
83		Juillet 2023 - Locaux 1432 & 1441 - garage	2 242,01 \$
84		Entr. Mén. Du 17 juin au 15 juillet 2023	2 632,00 \$
85		Contrôle animalier juillet	500,00 \$
86		Solde 10% jdeb202201285 non reçu	21 842,97 \$
87		DAS FÉD. JUIN 2023	17 498,35 \$
88		DAS PROV. JUIN 2023 & au 15 juillet	41 271,55 \$
89		VISA D.G, Trav. Publics, Loisirs, Sec Tres (avril, mai, juin)	8 198,89 \$
90		Électricité	33 904,68 \$
91		Remb. A Fournier - Dollarama - papeterie Plan., Remb. Fournitures J. Paiement	384,07 \$
92		REER juin 2023	4 676,38 \$
93		REER juin 2023	262,16 \$
94		REER juin 2023	280,00 \$
95		RE-ÉMISSION PAIEMENT COLLECTE DÉCHETS MARS 2023	38 603,04 \$
96		Cellulaires février, mars, avril, mai, juin & juillet 2023	636,72 \$
		TOTAL :	303 758,48 \$
		TOTAL DES DÉPENSES À AUTORISER :	<u>576 023,61 \$</u>